

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 juillet 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_052

OBJET : DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN À BÈGLES

Le 1 juillet 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **25 juin 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Aurélien DESBATS donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Pierre OUALLET expose :

La Ville de Bègles s'engage résolument dans la transition énergétique afin de diversifier ses sources, renforcer son indépendance, et mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Ainsi, elle a aujourd'hui l'opportunité de raccorder les principaux bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain de Bordeaux Métropole grâce à une extension projetée sur le territoire de la commune.

Un réseau de chaleur permet de chauffer l'air et l'eau d'un ensemble de bâtiments. Des chaufferies centrales collectives alimentent le réseau de chaleur qui produit et distribue de l'eau chaude via des canalisations souterraines acheminant l'eau chaude au pied de chaque bâtiment. Celle-ci est ensuite redistribuée par le chauffage central.

Le réseau de chaleur est une solution à la fois économe et écologique avec un impact direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il doit permettre la décarbonation de 45% des consommations de gaz du patrimoine de la commune.

Les travaux pourront se dérouler en 2 phases : une première phase sur 2026-2027 à l'Ouest de la place du 14 juillet permettant le raccordement plus particulièrement de la piscine, des écoles Boileau et Gambetta, de la salle Delteil et de la maison du vélo, et une 2^{ème} phase ultérieure vers l'Est, pour raccorder notamment l'ensemble des bâtiments de la mairie et l'école Paul Vaillant Couturier.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 3,5 M€ TTC. Ce montant inclut les frais d'abonnement au réseau via la société Mixener (mandataire de Bordeaux Métropole), la suppression des anciennes chaudières et l'installation de nouveaux échangeurs thermiques pour chacun des bâtiments. Des subventions substantielles sont envisageables : ainsi une demande de soutien au titre du Fonds Vert est en discussion avec la Préfecture et la mobilisation du dispositif « coup de pouce » des Certificats d'Economies d'Energie pourrait rapporter jusqu'à 80 000 € par bâtiment raccordé au réseau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

VU le décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 relatif aux réseaux de chaleur et de froid,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles souhaite réduire l'empreinte carbone de son patrimoine bâti

CONSIDÉRANT que le réseau de chaleur urbain constitue une solution de production d'énergie durable et collective

CONSIDÉRANT que des aides et subventions peuvent être mobilisées pour en soutenir le déploiement

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le principe du raccordement progressif des bâtiments municipaux de la Ville de Bègles au réseau de chaleur urbain de Bordeaux Métropole.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout organisme pouvant apporter son soutien à l'opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte, convention ou document afférent à la mise en œuvre du projet.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 1 juillet 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH